



# Charte de la Transition Écologique en Santé

*Charte d'engagement des établissements de santé  
et établissements sociaux et médico-sociaux publics  
normands dans la transition écologique*

6 Septembre 2024



Les établissements sanitaires et médico-sociaux de la Fédération Hospitalière de France Normandie [FHFN] souhaitent décliner en objectifs quantifiables et actions concrètes, le **programme de transition écologique des établissements de santé publics normands**. Cette déclinaison opérationnelle et collective s'inscrit dans l'ambition du Plan Régional de Santé 2023-2028 [PRS].

La présente charte et le plan d'actions associé (en pièce jointe) retranscrivent cet engagement en faveur de l'environnement pour la période 2024 – 2028.

Les établissements publics de santé et médico-sociaux normands prennent part à cet engagement commun par la signature de cette charte et la mise en œuvre du programme d'action annexé.

Conforme aux contributions de la FHFN dans la construction du Plan Régional de Santé, le programme d'actions est articulé autour de 16 objectifs thématiques.



### **L'établissement, par la signature de cette charte, s'engage à suivre des objectifs généraux quantifiés de réduction de l'empreinte carbone et environnementale.**

Le secteur de la santé normand représente 8,4 % des émissions de la région (soit 1Mt sur 12Mt). En France, le secteur de la santé représente 8% des émissions de GES (soit 49 Mt sur 623 Mt en 2022).

Afin d'atteindre l'objectif national de réduction de 5% par an, le secteur de la santé en Normandie doit réduire ses émissions de 50 000 TeqCO<sub>2</sub> par an, soit une réduction cumulée de 250 000 TeqCO<sub>2</sub> à Horizon 2028.

A titre d'exemple, le bilan carbone réalisé par le CHU de Rouen permet de chiffrer ses émissions de gaz à effet de serre à 111 802 tonnes EqCo<sub>2</sub> en 2021, le CHU de Caen à 129 881 et l'hôpital de Lisieux à 21 000 teqCO<sub>2</sub>.

Au-delà de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les établissements normands s'engagent dans une démarche globale de préservation de l'environnement. Cette démarche est traduite par des objectifs de réduction et de traitement des déchets, de limitation de la pollution de l'eau et de l'air, de prévention de la santé, d'adaptation des structures et de protection de la biodiversité.



## L'établissement s'engage à mettre en place une gouvernance opérationnelle interne dédiée à la transition écologique.

Cette gouvernance se doit d'être pluriprofessionnelle, adaptée et pilotée par la Direction générale de l'établissement. Un comité de pilotage est mis en œuvre et constitué des représentants de l'établissement dont la mission a un impact sur la transition écologique. Un projet transition écologique est intégré dans le projet d'établissement et les cadres sont accompagnés pour conduire les changements.



## L'établissement s'engage à former l'ensemble de ses salariés à la transition écologique.

L'établissement forme dans un premier temps sa direction, puis les cadres et enfin l'ensemble de ses salariés.



## L'établissement s'engage à réduire activement la consommation de médicaments, produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux par l'éco-conception des soins.

Cet engagement se traduit notamment par l'adhésion des médecins et pharmaciens pilotes au groupe OMEDIT de l'ARS, par la mise en place de groupes de réflexion sur les justes soins (médicaux, aides-soignants, infirmiers) et la juste prescription, ainsi que par la transformation du fonctionnement des blocs opératoires.

Les établissements ayant un pôle mère-enfant seront sensibilisés à la santé environnementale et limiteront les expositions de la mère et de l'enfant aux perturbateurs endocriniens.



## L'établissement s'engage à adapter et assainir (ou « décarboner ») l'alimentation de ses usagers et salariés.

L'établissement s'engage à appliquer la réglementation (loi EGALIM, déclaration site ma cantine), à proposer quotidiennement des menus végétariens, à réduire la consommation de chair animale, à augmenter la part des légumineuses, à réduire le gaspillage alimentaire, à valoriser ses biodéchets, à réduire les contenants à usage unique et à supprimer totalement les produits ultra-transformés.



## L'établissement s'engage à développer sa politique d'achats « éco-responsables ».

L'établissement (directement ou par l'intermédiaire de son GHT) s'engage à publier son schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. Il veille à l'insertion d'une clause environnementale dans chaque marché. Les groupements hospitaliers de territoire veillent à la mise en place d'un comité des achats responsables de territoire et coordonnent leur politique achat avec la réalisation d'un Plan d'action achat de territoire.

Les établissements normands élaborent ensemble un guide des achats durables normands en lien avec leurs partenaires. Ils doivent favoriser le recours à l'économie sociale et solidaire et développer des filières d'approvisionnement locales.



## L'établissement s'engage à engager et renforcer sa sobriété énergétique.

L'établissement réalise son audit énergétique et engendre une baisse de sa consommation d'énergie. Il applique la loi pour l'accélération des énergies renouvelables, anime une politique d'écogestes auprès des professionnels et des usagers. Enfin, une mutualisation des ressources et des compétences est mise en place à l'échelle territoriale avec les communes et communautés de communes.



## L'établissement s'engage à préserver la ressource en eau.

Une baisse de la consommation d'eau est engagée par chaque structure, qui doit également mesurer la qualité des rejets et réaliser un plan de correction ou d'amélioration.



## L'établissement s'engage à développer les mobilités durables alternatives à la voiture thermique individuelle.

L'établissement commence par réaliser un diagnostic et un plan de mobilité pour les 5 ans qui suivent. Une proposition systématique d'une solution de covoiturage sera faite aux salariés. Une partie des places de parking doit être équipée pour accueillir des véhicules électriques. L'établissement qui a des professionnels venant à vélo doit prévoir un parking sécurisé. L'établissement applique le forfait mobilité durable et anime une politique de mobilité durable auprès de ses professionnels et usagers.



### L'établissement s'engage à réduire la quantité de déchets produite par son activité.

L'établissement engage une diminution de son volume de déchets, organise un tri à la source des différents flux, met en place une filière biodéchets et réduit le plastique à usage unique.

Les établissements se mettent en lien avec la Région Normandie pour développer une filière de tri du verre et pour structurer des solutions d'économie circulaire régionales et locales de valorisation des déchets.



### L'établissement s'engage à améliorer la qualité de l'air intérieur et des rejets (eaux usées, fumées, etc.).

L'établissement cartographie de façon exhaustive les postes d'émissions nocifs pour la santé et/ou la biodiversité. Il met en place un plan d'action visant à limiter les impacts sur la santé. Il respecte la réglementation relative aux unités de longs séjours en termes de mesure de la qualité de l'air sur les polluants intérieurs. Enfin, l'établissement s'engage à user de bionettoyage non polluant.



### L'établissement s'engage sur des démarches de sobriété dans le domaine du numérique.

L'établissement lance une action de nettoyage, a minima annuelle, du stockage des mails et des documents. Il communique régulièrement sur les règles d'utilisation des emails et des envois de documents lourds. La structure veille au développement d'une filière de recyclage et de réutilisation du matériel informatique. Enfin, l'établissement veille à un travail avec les services sur leur consommation de papier et met en place des actions pour la réduire.



### L'établissement s'engage à sensibiliser les usagers.

L'établissement met en place des actions de sensibilisation des usagers aux enjeux de la transition écologique. Il incite les usagers à la sobriété dans le recours aux soins et sensibilise les patients à l'impact des transports sanitaires.



### L'établissement s'engage à développer la prévention sanitaire et écologique.

L'établissement assure la promotion du sport santé, engage des campagnes de lutte contre l'obésité, la malnutrition et promeut l'alimentation durable.

L'établissement s'engage à lutter contre le tabac, facteur de cancers et de pollution, en étant notamment labellisé « établissement sans tabac » dès que possible. Il travaille à la réduction de la consommation d'alcool par la population et veille à réduire la pollution sonore.



### **L'établissement s'engage à s'adapter au réchauffement climatique et aux conséquences sur l'environnement.**

L'établissement réalise un diagnostic de ses risques environnementaux et élabore un plan de gestion de ces risques. Il applique la loi Anti Gaspillage pour une économie circulaire en implantant notamment des fontaines à eau accessibles gratuitement aux usagers, alimentées par le réseau d'eau courante et mises en place à raison d'une fontaine par tranche de 300 personnes.



### **L'établissement s'engage à soutenir la biodiversité.**

L'établissement favorise la biodiversité dans ses espaces verts, fait usage de la nature à but thérapeutique (jardins, animaux, etc.) et réalise un diagnostic de biodiversité et l'inventaire de la flore et de la faune présentes sur son espace.

Cette Charte constitue un engagement collectif des établissements normands qui souhaitent donner à leurs actions individuelles une dynamique régionale et solidaire.

Elle permettra, sous la forme du suivi d'un tableau de bord régional, de quantifier les améliorations apportées par chaque établissement pour tenir les objectifs régionaux.

Un recensement des ressources et des expériences régionales réussies accompagnera chaque engagement d'action et sera mis au service de tous.

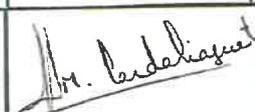
Fait à Rouen, le 6 septembre 2024

**Signature Président FHF Normandie :** Christophe BOUILLON



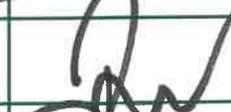
**Signatures Directeurs d'établissements :**

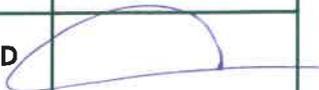
Prénom et Nom du représentant légal	Établissement(s)	Signature
Mme Dina Abidos	EHPAD La Roseraie-Noues de Sienne	
M. Joanny Allombert	Hôpitaux du Sud-Manche - Avranches - Hôpital Saint James - Hôpital de Mortain - CH Saint Hilaire de Harcouët - EHPAD Résidences des Eglantines - Percy - EHPAD Résidence du Parc -Canisy et Dangy	
M. Olivier-Max Bariot	CH de Gisors	
Mme Amel Belaid	CH d'Yvetot	
M. Amar Bensmina	EHPAD Agon-Coutainville	
M. Pierre Berthe	EHPAD Résidence Anaïs de Groucy - Périers	
Mme Agnès Bertin	EHPAD Jean-Ferdinand de Saint-Jean - Caen	

Prénom et Nom du représentant légal	Établissement(s)	Signature
Mme Valérie Billard	CH de Dieppe -CH d'Eu - CH de Saint-Valéry en Caux- EHPAD Résidence de la Scie Saint-Crespin- EHPAD du Tréport - EHPAD de Luneray, Résidence Albert Jean - EHPAD d'Envermeu	
M. Stéphane Blot	CH de Pontorson	
M. Xavier Bouchaut	EPSM de Caen	
M. Nicolas Bougaut	CH de Lisieux - CH de Vimoutier - CH de Pont l'Évêque - EPMS d'Orbec en Auge	
M. Régis Breinlinger	CH de Verneuil d'Avres - EHPAD de Breteuil sur Iton - EHPAD André Couturier de Rugles	
Mme Anne-Laure Butault	EHPAD Résidence Delivet- Ducey	
Mme Anne Cabaret	EPIFAJ - Fondation Albert Jean Bacqueville en Caux	
Mme Marianne Cardaliaguet	CH Les Andelys	
M. Guillaume Clairet	CH Local Saint Romain de Colbosc	
Mme Lise Coueffeur	Maison de retraite La Clairière des Bernardins Torigny les Villes	
Mme Aline Dansette	Maison de retraite - Aumale - EHPAD Fondation Beauvils de Forges les Eaux - EHPAD Résidence Lefebvre-Blondel-Dubus de Gaillefontaine	
Mme Stéphanie Decoopman	CHU de Rouen - CH de Neufchâtel en Bray - Hôpital Local de Gournay en Bray - CH du Belvédère - Mont Saint Aignan	

Prénom et Nom du représentant légal	Établissement(s)	Signature
M. Franck Deliez	Maison de retraite résidence Massé de Corneille - Blangy sur Bresle	
M. Franck Esteve	CH du Rouvray- Saint-Etienne du Rouvray	
M. Sébastien Fauqueur	CH du Bois Petit - Sotteville les Rouen	
Mme Mylène Flament	I.D.E.F.H.I - Canteleu	
Mme Elise Gambier	La Maison de Jeanne - Villers Bocage	
Mme Corinne Godel	EHPAD Noury - La Feuillie	
M. Christophe Guilard	EHPAD & SSIAD Les Lices Jourdan- Saint Sauveur le Vicomte	
Mme Delphine Guillo	EHPAD Saint-Jacques et Saint-Christophe - Cesny-Bois-Halbout	
M. Bruno Hare	Nouvel Hôpital de Navarre - Evreux	
Mme Clothilde Haritchabalet	EHPAD Les escales- Le Havre - EPA Helen Keller - Le Havre	
M. Guillaume Huret	EHPAD du Val de Saire - Saint Vaast la Hougue	
M. Alexandre Jacques	ETP de Saint-James	
Mme Séverine Karrer	CH Public du Cotentin - Cherbourg	
M. Jean-Marie Kerfourn	EHPAD Intercommunal de Douvres la Délivrande	

E.H.P.A.D. INTERCOMMUNAL  
DE DOUVRES  
6, rue de Saint-Jacques  
14440 DOUVRES LA DÉLIVRANDE  
TÉL : 02 31 37 29 73

Prénom et Nom du représentant légal	Établissement(s)	Signature
Mme. Annaëlle Lamirault	EHPAD La Demeure Cassine-Montebourg	
Mme Gaëlle Le Dizes	EHPAD Saint-Vincent de Paul - Troarn - EHPAD D'Argences	
Mme Florence Le Guen	EHPAD Résidence d'Eawy - Saint-Saëns	
M Philippe Lebon	Maison départemental de l'Enfance et de la Famille du Calvados - Caen	
M. Richard Lefevre	CHIC de Fécamp	
M. Hervé Levert	CH de Mortagne au Perche - EPS de Bellême	
Mme Mathilde Mairy	Etablissement Public Départemental de Grugny	
M. Vincent Mangot	CH Aunay-Bayeux	
M. Frédéric Marie	CH Mémorial de St Lô - CH de Coutances	
M. Grégory Martin	CH de l'Austreberthe-Barentin	
M. Christophe Mazin	CHIC Alençon - Mamers - Centre Psychothérapique de l'Orne Alençon - Maison de retraite Les Tilleuls - Chanu - EHPAD Les Epiceas Tinchebray - CH de l'Aigle - CH de Sées	
Mme Valentine Meheut	Etablissement Médicalisé Lecallier-Lériche - Caudebec les Elbeufs	
Mme Eve Melin	IME Le Clos Samson- Grand Couronne	

Prénom et Nom du représentant légal	Établissement(s)	Signature
Mme Rachel Milandou	EPSM Du chateaux de Vaux- Graye sur Mer - EPMS La clairière- MAS d'Aunay	
M. André Minyemeck	Résidence des Reflets d'Argent- Conches en Ouches	
Mme Marie-Pascale Mongaux-Masse	Le Trait d'Union du Cailly- Maromme	
Mme Stéphanie Panchout	EPMS Fécamp	
M. Stéphane Péan	CH d'Argentan - EHPAD Ecouché - EHPAD de Trun	
M. Emmanuel Philippe	EHPAD de Sainte-Mère-Eglise	
Mme Isabelle Plaud-Diakité	Centre d'hébergement gérontologique de la Filandière - EHPAD de Bréthel de Mont-Saint-Aignan	<i>isabelle Plaud - Diakité</i>
M. Didier Poillerat	CHIC Elbeuf-Louviers-Val-de-Reuil - Hôpital de Bourg Achard - CH Le Neubourg - EHPAD Julien Blin - Pont de l'Arche	
Mme Laurence Postel	CH de Carentan Les Marais	
M. Jérôme Rifflet	CHIC Eure-Seine -Evreux - CH de Bernay	
Mme Catherine Sauveplane	Maison de retraite de Brionne - Maison de retraite de Harcourt - Maison de Retraite de Pont Authou	
Mme Sylvie Schrub	EHPAD Bouic Manoury- Fauville en Caux - EHPAD Anne Françoise le Boulitz - Grainville la Teinturière	

Prénom et Nom du représentant légal	Établissement(s)	Signature
Mme Mahaut Souron	EHPAD Maurice Collet- Rives en Seine	
M. Martin Trelcat	GH du Havre - CH de la Risle - Pont Audemer - EHPAD Les Franches Terres - Beuzeville - CHIC de Lillebonne	
M. Jérôme Triquet	CHAG de Pacy sur Eure	
M. David Trouchaud	CH de Flers - CHIC des Andaines- La Ferté Macé - CH de Vire - EHPAD de Carrouges - EHPAD Laurence de la Pierre	<div data-bbox="1232 622 1584 801" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>LE DIRECTEUR            • DIRECTION COMMUNE            FLERS - VIRE - CHIC DES ANC            EHPAD DE CARROUGE!</p> </div> 
M. Frédéric Varnier	CHU de Caen - CH de Falaise - CH de la Côte Fleurie - Cricquebeuf	
Mme Séverine Vendrame	CH de Darnétal - EHPAD Résidence de l'eau vive (St Léger du Bourg Denis)	
Mme Sophie Vincent	Maison de retraite Saint Joseph - Isigny sur Mer	
M. Laurent Vivier	EHPAD Les 4 Provinces d'Elisabeth Vézard - Barenton et Le Teilleul - EHPAD L'Orée des Bois - Rives d'Andaines	

## Annexes :

- **Plan d'actions 2024-2028 :**
  - Pour les 16 objectifs
  - Avec pour chaque objectif les actions à mener
  
- **Tableau de bord 2024-2028 intégrant pour chaque action :**
  - Les obligations réglementaires avec leur date de réalisation butoir
  - Les engagements collectifs avec les dates butoir collectives
  - Les expériences régionales inspirantes et abouties et celles bien avancées pouvant servir de ressources pour les autres établissements.
  - Les coordonnées de contact pour favoriser la mise en réseau et l'entraide



## Fédération Hospitalière de France Normandie

Antenne de Caen - CHU de Caen, Avenue de la Côte de Nacre  
14033 Caen Cedex  
Tél : 02.31.06.57.29

Antenne de Rouen - CHU Hôpitaux de Rouen, 1 rue de Germont  
76031 Rouen Cedex

Icônes : Freepik et Flaticon